

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRE Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Travaux
d'infrastructure et de voirie - Ligne A - MERIGNAC Arlac - (INFRA 201 A) -
Marché n°05 049 U - Avenant - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la deuxième phase du tramway et du prolongement de la Ligne A, la réalisation des travaux de voirie et d'infrastructure, de l'avenue François Mitterrand à l'avenue des Eyquems, carrefour Mendés France, a donné lieu à un marché de travaux attribué après appel d'offres ouvert à l'entreprise FAYAT ENTREPRISE TP.

Ce marché à prix unitaires, d'une durée de 20 mois a été notifié le 4 mars 2005 pour un montant de **9 947 858,45 € HT** sous le N°05 049 U.

Les travaux concernaient :

- les travaux de voirie de façade à façade,
- la réalisation du parvis d'Arlac, du pôle d'échange bus et de la voie d'accès au parc relais Arlac,
- la signalisation lumineuse de trafic,
- la signalisation routière,
- l'éclairage public hors fourniture des candélabres,
- divers réseaux dont l'arrosage public,
- les massifs et fourreaux nécessaires au fonctionnement du tramway.

1. AUGMENTATION DE LA MASSE DES TRAVAUX

A l'analyse le montant du détail estimatif établi par le maître d'œuvre principal apparaît trop réduit et n'intègre pas les aléas à prévoir sur ce type de chantier.

Les écarts importants constatés entre le prévisionnel et les quantités mises en œuvre, résultant certainement d'une très grande rigueur sur ce premier dossier de consultation (DCE) de la 2^{ème} phase, portent essentiellement sur :

- Les terrassements (parvis d'Arlac)
- L'arrachage des arbres
- Les démolitions d'infrastructures
- L'assainissement.

Cette sous-estimation peut se chiffrer à un montant approximatif de **396 095 €HT**.

Durant son exécution, ce marché a du subir des modifications liées à des modifications de programme demandées par la Maîtrise d'ouvrage, des adaptations du projet sur site, des travaux supplémentaires liés à l'évolution de la réglementation et aux interfaces avec les autres marchés. Ces modifications ont fait l'objet de fiches modificatives présentées et acceptées par le Comité d'élus du Tramway.

La principale adaptation à prendre en compte concerne l'avenue François Mitterrand.

Lors de la réalisation des terrassements et de la mise en œuvre des multitubulaires sur l'avenue F. Mitterrand et sur le parvis d'Arlac, il a été constaté la présence de niveaux d'eau très élevés et la très faible portance des terrains en place.

Ces aléas hydrogéologiques ne pouvaient être prévus à l'examen des sondages et des essais des études géotechniques du marché qui avaient été effectués après une longue période de sécheresse.

Après réalisation de diverses planches d'essai sur les différentes zones, il est apparu nécessaire de modifier les structures de la chaussée de l'avenue F. Mitterrand.

2. MODIFICATIONS DE PROGRAMME :

Des modifications de programme par rapport au marché notifié ont été à prendre en compte :

- modification du parvis de la fontaine d'Arlac à la demande de l'architecte des Bâtiments de France,
- modification des accès riverains de l'avenue François Mitterrand,
- élargissement du carrefour Riaud,
- remplacement du stabilisé par du béton désactivé sur le pôle d'échanges Arlac.

L'impact financier de ces travaux non prévus est estimé à un montant maximum de **109 674 €HT**.

3. ADAPTATIONS DU PROJET

Pour tenir compte de l'impact du profil routier et ferré il a été indispensable d'adapter le projet tel que décrit dans le marché par :

3.1 Modification des structures

- la modification des structures de l'avenue F. Mitterrand a conduit à réaliser une couche drainante représentant une surépaisseur de plus de 50 cm et les terrassements supplémentaires correspondants, la mise en œuvre de drains et la construction d'ouvrages d'assainissement les collectant ainsi qu'une reprise d'ensemble des gainages pour un montant supplémentaire de **1 282 338 €HT** soit un surcoût de l'ordre de 150€ HT le m2.

3.2 Construction de murs

- De plus, cet abaissement du niveau de la chaussée a entraîné la construction de soutènements au droit des propriétés riveraines dont, en particulier, les murs de l'école d'infirmières, du centre commercial et de résidences. L'augmentation des quantités des prix prévus au marché se chiffre à **210 544 €HT**.

4. MODIFICATIONS DUES A L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION ET AUX CONTRAINTES DES CONCESSIONNAIRES

Plusieurs réglementations relatives aux réseaux de tramway ont subi des évolutions récentes obligeant à des travaux non prévus concernant :

- la protection cathodique des réseaux
- la protection des réseaux de faible profondeur
- la modification des bordures séparateurs au droit du GLO,
- la modification des dalles pododactiles.

D'autre part, le déplacement du réseau communautaire SIREDO a du être réalisé.

Ces divers travaux représentent une plus value d'un montant maximum de **288 168 €HT**.

5. TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES LIES AUX INTERFACES

Les notifications tardives de plusieurs marchés en interface avec le marché INFRA 201 A dont le marché de ligne aérienne de contact (LAC), celui de travaux d'espaces verts ainsi que le marché de réalisation des stations ont entraîné des travaux supplémentaires par transfert de prestations et quelques installations d'équipements provisoires supplémentaires pour un montant de **83 252 €HT**.

La prise en compte de ces modifications de programme, des adaptations du projet et des travaux supplémentaires entraîne la nécessité de créer des prix nouveaux et de modifier les quantités du détail estimatif.

Les négociations portant sur ces dépenses ont été basées pour la grande majorité sur les sous-détails de prix des prix de base du marché.

6. AUGMENTATION DU DELAI D'EXECUTION

Pour tenir compte des modifications de structure de chaussée de l'avenue F. Mitterrand, des retards dans les libérations foncières et les déplacements de réseaux ainsi que de l'augmentation de la masse des travaux, les délais d'exécution ont du être prolongés de 2 mois soit une date de fin de marché fixé au 4 janvier 2007.

L'incidence en coût de cette prolongation de délai ressort à **100 225,59 € HT**, montant basé sur un calcul au prorata des postes installation de chantier, astreinte et signalisation ainsi que du poste encadrement.

CONCLUSION

Il y a donc lieu de conclure un avenant pour contractualiser l'ensemble de ces adaptations et des modifications au contrat subséquentes.

Son montant maximal, prenant en compte l'ensemble des postes ci-dessus décrits, s'élèverait à **2 470 296,58 € HT**, soit **24,80 %** de la masse initiale du marché se décomposant en :

- ✓ **2 370 071,00 € HT** de travaux supplémentaires.
- ✓ **100 225,58 € HT** de dépenses liées à l'allongement du délai.

Le montant initial du marché s'élevait à **9 947 858,45 € HT**. Cet avenant n°1 porterait le nouveau montant maximal du marché à **12 418 155,03 € HT** soit **14 852 113,42 € TTC**.

Le montant de ces dépenses complémentaires dépassant 5% du montant initial du marché il a été nécessaire de soumettre cet avenant à l'avis de la Commission d'appel d'offres en application de l'article 49-1 de la loi 93-122 modifiée par la loi 95-127 du 8 février 1995.

Ce dossier a été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 20 décembre 2006.

Le financement de ces dépenses supplémentaires est à imputer au budget annexe TRANSPORTS, Exercices 2006 - 2007, programme TW 20 B, chapitre 23, compte 23800072, CRB H 340.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer :

- ✓ l'avenant n°1 au marché n° 05 049 U pour un montant maximal de **2 470 296,58 € HT** portant son nouveau montant à **12 418 155,03 € HT** soit **14 852 113,42 € TTC** et prolongeant sa durée de 2 mois,
- ✓ tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2007**

